

Questionnaire relatif à la mesure de l'audience pour la Représentativité patronale de l'AFB 2025-2029 et au recueil annuel des effectifs

Détermination des effectifs des entreprises adhérentes à l'AFB

Tous les champs entourés en rouge sont obligatoires.

Identification :

Banque (Raison sociale)

Code ACPR (5 chiffres)

Numéro SIREN (9 chiffres)

Dans quel département géographique se situe l'adresse principale de l'entreprise ?

I. Mesure de l'audience pour la représentativité patronale de l'AFB

I.1 Avez-vous le statut de travailleur indépendant ? Oui Non

I.2 Quel est le nombre de titulaires d'un contrat de travail **au cours du mois de décembre 2022** ? figurant sur vos déclarations sociales* (*Quelle que soit la durée et la nature du contrat (CDI, CDD, contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation), y compris les contrats terminés au cours du mois, les contrats suspendus. Exclure le personnel intérimaire*)

II. Recueil annuel des effectifs des entreprises adhérentes à l'AFB

II.1 Quel est le nombre de titulaires d'un contrat de travail **au 31 décembre 2023** ? Selon la nature du contrat (*Quelle que soit la durée, y compris les contrats suspendus*) : *Exclure le personnel intérimaire*

CDI	CDD (<i>hors alternants</i>)	Contrats apprentissage	Contrats de professionnalisation	TOTAL

* Article R 2152-6-1 alinéa 1 du Code du travail : Pour l'application des dispositions du premier alinéa de l'article R. 2152-6, sont pris en compte les salariés des entreprises adhérentes titulaires d'un contrat de travail au cours du mois de décembre de l'année précédant l'année de prise en compte des entreprises adhérentes et figurant sur les déclarations sociales des entreprises, mentionnées à l'article L. 2122-10-3.